

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Cahier des clauses techniques particulières - CCTP

Le représentant du pouvoir adjudicateur :
Le Secrétariat Général Commun de Martinique



Objet du marché :

Travaux de sécurisation d'un site par installation d'une clôture et la
réalisation de divers aménagements extérieurs
Lieu d'exécution : Fort-de-France, Martinique

ARTICLE 1 – CONTEXTE DE L'OPÉRATION

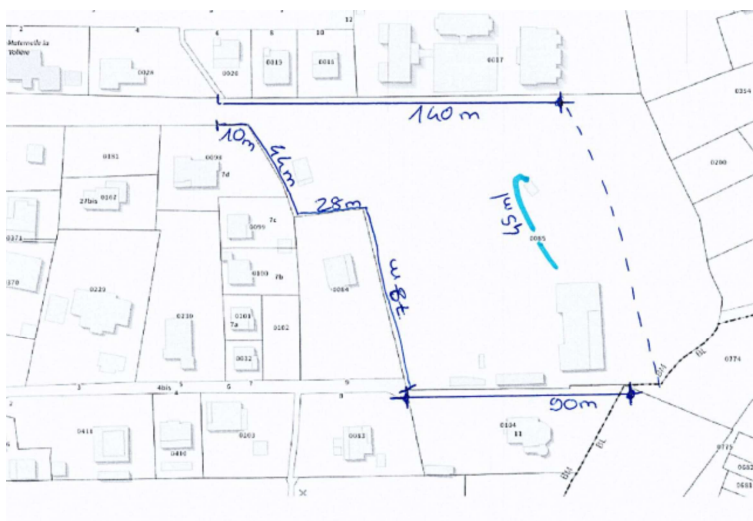
1.1 Localisation de l'opération

Le site en objet, dont le portail d'entrée principale est situé à Fort-de-France, est localisé sur une zone classée **Ugm2**, « Zone à vocation dominante résidentielle regroupant des tissus urbains composés majoritairement d'un habitat intermédiaire, de groupé et de petits collectifs situés en dehors des espaces de centre-bourg ».

1.2 Objet des travaux

Les travaux, objet du présent cahier des charges consistent en la **sécurisation du site et de ses abords**, via la mise en place de murets et de clôtures pour éviter toute intrusion.

L'ensemble de la clôture délimitant le site devra être mise aux normes anti franchissement et rehaussé pour atteindre la hauteur de 2m50 en tous points.



La longueur totale de la clôture permettant de sécuriser la propriété est d'environ 400 mètres linéaires.

Un talus pentu > 30 % se situe au niveau de la zone encerclée en bleu.



ARTICLE 2 – PROGRAMME TRAVAUX

En premier lieu, avant toute intervention, l'implantation de la clôture sera validée par une mission géomètre qui permettra de définir les limites de propriété, en conciliation avec les voisins.

En second lieu, la clôture n'étant pas homogène, il conviendra à l'entreprise titulaire de réaliser les investigations nécessaires afin de déterminer, zone par zone les travaux à prévoir.

Seront exemptés de travaux les linéaires où la clôture actuelle peut être conservée, c'est-à-dire répondant aux normes anti-franchissement et dont la hauteur est supérieure à 2m50.

Les travaux, objet du présent cahier des charges, consistent en :

- La mise en place d'un ensemble muret + clôture + poteaux rigides véritablement résistants aux tentatives d'intrusion sur l'ensemble du périmètre de la villa de 2m50 de hauteur minimum.

Ou

- Le renforcement ou la réparation de la clôture respectant déjà la hauteur nécessaire.
- La dépose de l'existant là où cela est nécessaire, et enlèvement et traitement des déchets.

En complément :

- Le remplacement de la serrure du portail de sortie de secours
- La vérification minutieuse de la continuité entre le nouveau portail et celui déjà en place
- La dévégétalisation et le dessouchage des arbres aux abords des clôtures, l'élagage et l'abattage en respect des normes de travaux en hauteur et du balisage de sécurité
- La mise en place d'arbustes « épineux » à proximité immédiate des clôtures : bougainvillier, prunier du Népal, duranta erecta, acacia de Saint-Domingue, palmier épineux des Antilles, cactus,... liste non exhaustive
- Le rehaussement du barbelé en limite de poteau (zone où la clôture déjà présente n'est pas de hauteur suffisante)
- La fixation des grillages aux poteaux afin de les solidariser de manière pérenne
- Le remplacement du grillage si les poteaux sont en bon état.

ARTICLE 3 – NORMES ANTI EFFRACTION

Ces travaux impliquent le choix de **panneaux robustes**, de **poteaux adaptés**, d'un **soubassement béton solide**.

Utiliser des panneaux rigides haute résistance

Pour une clôture anti-effraction, nous optons pour des **panneaux rigides**.

- Des **panneaux PRO+ ou équivalent** , avec fil de 5 mm minimum,
- Une **maille serrée** (200x50 mm ou 200x55 mm),
- Un **traitement galvanisation + thermolaquage** de qualité supérieure.
- Couleur : vert

Sceller les poteaux profondément dans un béton compact

Pour résister à une tentative d'arrachement ou de basculement, l'entreprise devra :

- Sceller les poteaux à **80 cm minimum** de profondeur,
- Utiliser un **béton haute densité** (400 kg/m³),
- Prévoir une **semelle béton continue** si le terrain le permet,
- Renforcer les **angles** et les **extrémités** avec des poteaux plus épais (60x60 mm).

L'entreprise pourra également opter pour un **double scellement** ou des pieux béton préfabriqués.

Intégrer un soubassement béton pour empêcher les passages au sol

Le **soubassement béton** empêche les tentatives de passage par creusement sous la clôture. Il joue aussi un rôle dissuasif en stabilisant la base et en empêchant la manipulation des panneaux par le bas. Il doit être :

- En **béton vibré armé**,
- D'une **hauteur de 25 à 30 cm**,
- Posé sur **lit compacté ou semelle continue**,
- Parfaitement calé dans les encoches des poteaux.
- Finition esthétique : similaire à l'existant

Certaines plaques sont pleines, d'autres sont renforcées par armature acier pour plus de rigidité.

En option, le soumissionnaire proposera dans le cadre de son offre :

- **Bavolets** ou **lames défensives** au sommet,
- **Fil barbelé** ou **concertina** sur poteaux prolongés.

ARTICLE 4 – RÉGLEMENTATION LIÉE AUX TRAVAUX

Règles de distance ou d'implantation par rapport aux terrains voisins

La clôture sera privative, implantée en retrait de la limite de propriété, sans empiéter sur le terrain du voisin. Si elle est installée sur la limite séparative, c'est-à-dire mitoyenne, l'accord du voisin sera nécessaire.

Règles de distance ou d'implantation par rapport aux servitudes

Sans objet concernant les servitudes existantes sur le terrain.

Règles de distance ou d'implantation par rapport au domaine public et aux voies de circulation

Sans objet concernant les voies de circulation.

ARTICLE 5 – PLANNING

Le démarrage des travaux est prévu au 1^{er} septembre 2026.

La réception des travaux est attendue pour le 1^{er} décembre 2026.